



## Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

### Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2022

N° 2022 / 067

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Publié le  
ID : 039-213903339-20221219-DEL1912\_67\_2022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 13 décembre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

**Etaient présents :** Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

**Excusés :**

**Le secrétariat a été assuré par :** Eddy LUSSIANA

*Arrivée de Sandrine NICOD à 18h35*

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 18
Nombre de Membres présents : 18	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18	Abstention : 0

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2022**

M. le Maire rappelle que :

- Le secrétaire de séance était M. Alain PITON
- Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation à la présente séance. M. le Maire soumet sa rédaction à l'approbation du conseil municipal.

**DECIDE**

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Grégoire LONG